

**Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 7 novembre 2023 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 329, rue Darveau, l'aménagement d'un minimum de 3 cases de stationnement au lieu de 4 cases;
2. Permettre au 842, rue Laviolette, une marge arrière minimale de 8,04 mètres au lieu de 9 mètres;
3. Permettre au 845, chemin Tiffin :
  - des baies de plantation d'une largeur minimale de 3,60 mètres, en bout des allées simples dans la portion de l'aire de stationnement adjacente au chemin Tiffin, au lieu d'un minimum de 5,0 mètres de largeur;
  - une aire de stationnement comprenant un minimum de 110 cases au lieu de 139 cases.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 18 octobre 2023.



Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil